

Dossier no : R-4060-2018

Date : 12 avril 2019

HEURE	REMARQUES
8 h 30	Reprise de l’audience du 11 avril 2019
8 h 30	Lecture du protocole d’ouverture par la greffière-audicière
8 h 31	M ^e Dominique Neuman (SÉ-AQLPA) demande la permission de faire témoigner M. Daniel Breton afin qu’il puisse compléter son témoignage sur quatre points factuels. M ^e Neuman mentionne qu’il en a fait part à M ^e Jean-Olivier Tremblay à la fin de l’audience hier et que ce dernier était d’accord
8 h 33	M ^e Tremblay exprime son accord, dans la mesure où ce sera fait avec célérité, et est d’avis que ce témoignage serait un plus pour le dossier et pour la décision de la Régie
8 h 34	M ^e Hélène Sicard (UC) mentionne être prise par surprise par la demande de M ^e Neuman. Elle demande si HQD présentera quand même une contre-preuve
8 h 34	M ^e Tremblay répond par l’affirmative
8 h 34	M ^e Sicard est d’avis que la demande de M ^e Neuman constitue une demande de contre-preuve et que c’est inhabituel. Il y a des règles de contre-preuve qui sont les mêmes que pour les contre-interrogatoires. On veut répondre ou ajouter à quelque chose qu’on ne savait pas jusqu’à ce que quelqu’un témoigne. Par exemple, qu’un témoin aurait dit quelque chose qui n’était pas déjà au dossier ou dans sa preuve. Si c’est pour adresser des éléments comme ceux-là et que la Régie permet à M ^e Neuman de le faire, elle n’a pas de problème. Si c’est pour reprendre des choses qui étaient déjà dans leur preuve et dont ils avaient connaissance et qu’ils ne les ont pas adressées au moment de faire leur preuve, elle annonce qu’elle s’objectera
8 h 36	M ^e André Turmel mentionne que les clients de M ^e Neuman sont du côté d’HQD, que M ^e Neuman a consulté M ^e Tremblay, mais pas les autres avocats. Il n’a pas souvenir d’une telle situation. Il est d’avis que la demande de M ^e Neuman vise à compléter sa preuve et il n’en voit pas le fondement, bref il s’y oppose
8 h 38	Réplique de M ^e Neuman
8 h 40	Réplique de M ^e Sicard
8 h 41	La formation délibère
8 h 42	La Régie rejette la demande de M ^e Neuman
8 h 42	Précisions de M ^e Neuman
8 h 43	La Régie maintient le rejet de la demande de M ^e Neuman
8 h 43	M ^e Tremblay demande la permission qu’HQD fasse une contre-preuve, en prévision de laquelle la pièce B-0048 a été déposée au SDÉ. Il élabore sur quoi portera la contre-preuve et sur les excès de formalisme
8 h 46	<u>Objection par M^e Turmel</u> au dépôt de la pièce B-0048, dont HQD n’est pas l’auteur, et à l’administration d’une contre-preuve. Il est d’avis que le dépôt de ce document est tardif et qu’on s’éloigne de l’équité procédurale

Dossier no : R-4060-2018

Date : 12 avril 2019

HEURE	REMARQUES
8 h 49	Représentations de M ^e Sicard à l’effet que la demande est inacceptable et qu’elle devrait être rejetée
8 h 51	Représentations de M ^e Neuman en faveur de l’administration d’une contre-preuve par HQD
8 h 53	Réplique de M ^e Tremblay
8 h 56	Réplique de M ^e Turmel
8 h 59	Questions par M ^e Nicolas Roy à M ^e Tremblay afin de préciser sur quoi la contre-preuve portera
9 h 01	La formation délibère
9 h 02	La Régie accepte qu’HQD fasse une contre-preuve
9 h 02	<u>Affirmation solennelle</u> : Michael Neyrinck, délégué principal – Développement des affaires en électrification des transports, 7080, avenue de Montpensier, Anjou
9 h 03	Interrogatoire du témoin Neyrinck par M ^e Tremblay
9 h 03	Présentation par le témoin Neyrinck
9 h 26	Fin de la présentation par le témoin Neyrinck
9 h 26	L’audience est suspendue pendant 5 minutes
9 h 35	Reprise de l’audience
9 h 36	Contre-interrogatoire du témoin Neyrinck par M ^e Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA
9 h 40	Fin du contre-interrogatoire du témoin Neyrinck par M ^e Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA
9 h 40	Contre-interrogatoire du témoin Neyrinck par M ^e Hélène Sicard pour l’UC
9 h 47	Fin du contre-interrogatoire du témoin Neyrinck par M ^e Hélène Sicard pour l’UC
9 h 47	Pas d’interrogatoire du témoin Neyrinck par M ^e Annie Gariépy pour la Régie
9 h 48	Mme Sylvie Durand demande à M ^e Tremblay ce qu’il en est de l’engagement n° 2
9 h 48	M ^e Tremblay informe que le rapport sera déposé sous pli confidentiel à l’heure du dîner
9 h 49	<u>M^e Tremblay dépose</u> : <u>Argumentation du Distributeur</u> , non cotée
9 h 50	Argumentation finale en chef d’HQD par M ^e Tremblay
10 h 47	L’audience est suspendue

Dossier no : R-4060-2018

Date : 12 avril 2019

HEURE	REMARQUES
11 h 06	Reprise de l’audience
11 h 06	Poursuite de l’argumentation finale en chef d’HQD par M ^e Tremblay
11 h 13	Fin de l’argumentation finale en chef d’HQD par M ^e Tremblay
11 h 13	Questions par M ^e Roy à M ^e Tremblay
11 h 16	Fin des questions par M ^e Roy à M ^e Tremblay
11 h 16	Questions par Mme Durand à M ^e Tremblay
11 h 22	Fin des questions par Mme Durand à M ^e Tremblay
11 h 23	Argumentation finale de l’AHQ-ARQ par M ^e Steve Cadrin
11 h 56	Fin de l’argumentation finale de l’AHQ-ARQ par M ^e Steve Cadrin
11 h 56	Question par M ^e Roy à M ^e Cadrin
11 h 58	Question par Mme Durand à M ^e Cadrin
12 h 01	M ^e Neuman informe qu’il a convenu avec l’UMQ d’intervertir leur plaidoirie
12 h 02 à 12 h 04	Discussions entre M ^e Turmel, M ^e Neuman, M ^e Sicard et Mme Durand quant à la durée de leur plaidoirie respective et le déroulement de l’audience en après-midi
12 h 04	L’audience est suspendue jusqu’à 13 h 05
13 h 05	Reprise de l’audience
13 h 05	Mme Durand fait part que bien qu’il serait souhaitable de terminer avec la présentation des plaidoiries aujourd’hui, la journée ne devrait pas se terminer au-delà de 15 h 30. Les avocats qui n’auront pu plaider cet après-midi plaideront le 29 avril, à compter de 9 h et HQD fera sa réplique ce jour-là
13 h 06	Argumentation finale de l’AQCIE et de la FCEI par M ^e André Turmel
13 h 38	Fin de l’argumentation finale de l’AQCIE et de la FCEI par M ^e André Turmel
13 h 38	Question par Mme Durand à M ^e Turmel
13 h 45	M ^e Franklin S. Gertler (ROEÉ) demande à M ^e Tremblay s’il peut référer au document de Bloomberg durant sa plaidoirie
13 h 45	M ^e Tremblay confirme que si c’est fait raisonnablement, il n’y a pas de problème
13 h 45	Argumentation finale du ROEÉ par M ^e Gertler
14 h 36	Fin de l’argumentation finale du ROEÉ par M ^e Gertler
14 h 36	Question par Mme Durand à M ^e Gertler

Dossier no : R-4060-2018

Date : 12 avril 2019

HEURE	REMARQUES
14 h 38	M ^e Jean-Philippe Fortin (UMQ) dépose : <u>Argumentaire de l'Union des municipalités du Québec</u> , non coté
14 h 38	Argumentation finale de l'UMQ par M ^e Fortin
14 h 45	Fin de l'argumentation finale de l'UMQ par M ^e Fortin
14 h 45	Question par Mme Durand à M ^e Fortin
14 h 48	Argumentation finale de l'UC par M ^e Hélène Sicard
15 h 21	Fin de l'argumentation finale de l'UC par M ^e Hélène Sicard
15 h 21	Questions par M ^e Roy à M ^e Sicard
15 h 28	Fin des questions par M ^e Roy à M ^e Sicard
15 h 28	Question par Mme Durand à M ^e Sicard
15 h 32	Mme Durand annonce qu'on entendra l'argumentation de M ^e Neuman le 29 avril
15 h 32	M ^e Neuman mentionne qu'il a déjà déposé au SDÉ un plan d'argumentation sous la cote C-SÉ-AQLPA-0009, mais qu'il en déposera un autre plus détaillé
15 h 32	L'audience est ajournée au 29 avril 2019 à 9 h
	Johanne Lebus, greffière-audicière

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-4060-2018

Date : 12 avril 2019

TÉMOIN	DATE Année/mois/jour
NOM : ENTREPRISE : PROFESSION : des transports ADRESSE :	2019/04/12
Michael Neyrinck	
Hydro-Québec Distribution	
Délégué principal – Développement des affaires en électrification	
7080, avenue de Montpensier, Anjou	

TÉMOIN	DATE Année/mois/jour
NOM : ENTREPRISE : PROFESSION : ADRESSE :	

TÉMOIN	DATE Année/mois/jour
NOM : ENTREPRISE : PROFESSION : ADRESSE :	

TÉMOIN	DATE Année/mois/jour
NOM : ENTREPRISE : PROFESSION : ADRESSE :	

TÉMOIN	DATE Année/mois/jour
NOM : ENTREPRISE : PROFESSION : ADRESSE :	

TÉMOIN	DATE Année/mois/jour
NOM : ENTREPRISE : PROFESSION : ADRESSE :	

PROTOCOLE D'OUVERTURE
AUDIENCE DU 12 AVRIL 2019

DOSSIER : R-4060-2018

DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN SERVICE PUBLIC DE
RECHARGE RAPIDE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Les Régisseurs désignés dans ce dossier sont : **Mme Sylvie Durand (Présidente de la formation), de même que M. François Émond et M^e Nicolas Roy**

Le procureur de la Régie est **M^e Annie Gariépy**

La **requérante** est :

HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

Représentée par M^e Jean-Olivier Tremblay et M^e Joelle Cardinal

Les **intervenants** sont :

ASSOCIATION HÔTELLERIE QUÉBEC ET ASSOCIATION DES RESTAURATEURS DU QUÉBEC (AHQ-ARQ)

Représenté par M^e Steve Cadrin

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ (AQCIÉ) ET FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (SECTION QUÉBEC) (FCEI)

Toutes deux représentées par M^e André Turmel et M^e Émilie Gaumont

REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROÉÉ)

Représenté par M^e Franklin S. Gertler

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES et ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (SÉ-AQLPA)

Représenté par M^e Dominique Neuman

UNION DES CONSOMMATEURS (UC)

Représentée par M^e Hélène Sicard

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

Représentée par M^e Jean-Philippe Fortin

Début : 8 h 30

Reprise : 13 h 05

Dîner : 12 h 04

Ajournement : 15 h 32

Y A-T-IL D’AUTRES PERSONNES DANS LA SALLE QUI DÉSIRENT PRÉSENTER UNE DEMANDE OU FAIRE DES REPRÉSENTATIONS AU SUJET DE CE DOSSIER?

Nous demandons aux participants de bien vouloir s’identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l’enregistrement et de s’assurer que leur cellulaire est fermé durant la tenue de l’audience.

Prenez note qu’aucun breuvage autre que de l’eau et aucune nourriture ne sont permis dans la salle d’audience. Merci!

Page 1 de 1

Dossier no : R-4060-2018

Date : 12 avril 2019

[illegible]